

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.
Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 25
Absent avec procuration : 4

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/004

OBJET : Budget général : Délibération portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2020.

Présenté en équilibre, le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 s'établit à la somme de **5 169 121.00 €** en section de fonctionnement et **2 105 327.34 €** en section d'investissement.

>>> SECTION DE FONCTIONNEMENT <<<

LES RECETTES

5 169 121.00 €

Elles comprennent :

- les atténuations de charges,
- les produits des services,
- le produit des impôts et taxes,

- les dotations et participations,
- les autres produits de gestion courante,
- les produits financiers,
- les produits exceptionnels,
- les opérations d'ordre,
- la reprise de résultat 2019.

> Les atténuations de charges Chapitre 013, comptes 6419 & 6479	22 700.00 €
--	--------------------

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements des traitements indiciaires des agents titulaires de la ville placés en congé longue maladie et/ou longue durée.

Pour rappel, la collectivité est son propre assureur en ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et de maternité. Il faut ajouter le remboursement de la part salariale cotisation CNRACL d'un agent détaché.

> Les produits des services : Chapitre 70, comptes 70311 à 70876	386 200.34 €
---	---------------------

Sont ici comptabilisés les produits des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, du restaurant scolaire, de l'EMM, des manifestations culturelles et de la crèche (comptes 7062, 7066, 7067) pour un total de : **295 000.00 €**. Certains encaissements ont été revus à la baisse du fait de la crise sanitaire qui a touché la France à la mi-mars 2020. Le dernier trimestre pour l'EMM n'a pas fait l'objet d'encaissement.

Ce chapitre enregistre également les remboursements correspondant aux mises à disposition des agents titulaires auprès d'associations ou d'organismes indépendants (CCAS, OHLC, mutualisation de services avec la Communauté d'agglomération...). Comptes 70841, 70846, 70848 et 70876 - Total : **84 200.00 €**

Concessions dans le cimetière, taxe d'inhumation : prévisions de recettes (comptes 70311, 70312) à hauteur de : **7 000.34 €**

> Le produit des impôts et taxes : Chapitre 73, comptes 73111 à 7381	3 348 290 €
---	--------------------

Les bases prévisionnelles 2020 n'ont pas encore été notifiées à la commune par la Direction des Finances Publiques mais le produit fiscal 2020, après revalorisation des taux, devrait être de : **2 810 000 €**

En ce qui concerne les attributions de Clermont Métropole :

La Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) est reconduite au niveau des années précédentes : **374 290.00 €**

Taxe additionnelle sur les droits de mutation (compte 7381) prévision de **144 000.00 €**

FNGIR (compte 73221) : **9 800.00 €**

Droits de place (compte 7336) : en baisse avec exonération du droit des terrasses et annulation du carnaval : **1 200.00 €**

Emplacements publicitaires (compte 73681) : **9 000.00 €**

> Les dotations et participations **1 064 457.00 €**
Chapitre 74, comptes 7411 à 7488

Ces dotations comprennent notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ainsi que les diverses compensations des exonérations législatives. Elles devraient correspondre pour 2020 à : **694 700.00 €**

Autres attributions et participations (Compte 7488) : **270 300.00 €**
Il s'agit des sommes à percevoir de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et des conventions d'objectifs et de financement des prestations (crèche et centre de loisirs).

Des crédits sont également à inscrire sur ce chapitre au titre de différentes subventions et compensations (dont la compensation de TH : 68 000 €) : **99 457.00 €**

> Les produits de gestion courante **71 100.00 €**
Chapitre 75, comptes 752 & 7588

Ils correspondent aux revenus des immeubles communaux et à l'encaissement du produit des locations des salles communales. Du fait de la crise sanitaire, une baisse des recettes équivalente à un trimestre d'encaissements est appliquée.

> Produits financiers **43 465.00 €**
Chapitre 76, compte 76232

Cette prévision porte sur le remboursement par Clermont Auvergne Métropole d'une partie des intérêts des emprunts correspondant aux transferts de compétences.

> Les produits exceptionnels **12 000.00 €**
Chapitre 77, comptes 775 & 7788

Ce compte enregistre les divers remboursements que la collectivité est amenée à encaisser tout au long de l'année (remboursements partiels de sinistres...). Il est proposé d'inscrire sur le compte 7788 (Produits exceptionnels : assurances ...) un crédit de **12 000 €**.

> Opération d'ordre de transfert entre sections **111 984.00 €**
Chapitre 042, comptes 7768 & 777

En recette d'ordre, il convient de prévoir **9 890.00 €** (compte 777) pour l'amortissement de subventions liées à des opérations d'équipement (chaudière de la salle polyvalente dans les années 2000, participations des aménageurs pour la ZPH...).

La neutralisation des amortissements de l'Attribution de Compensation en Investissement implique pour sa part l'inscription d'une recette de **102 094.00 €** sur le compte 7768 (la dépense correspondante se situant en dotation aux amortissements dans le chapitre 042).

> Résultat reporté (R002) :	108 924.66 €
---------------------------------------	---------------------

Enfin, la reprise du résultat de l'année 2019 permet l'inscription d'une somme de **108 924.66 €** (R002).

LES DEPENSES	5 169 121.00 €
---------------------	-----------------------

Elles comprennent :

- les charges à caractère général,
- les charges de personnel,
- les atténuations de produits,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges financières,
- les charges exceptionnelles,
- la dotation aux provisions,
- le virement à la section d'investissement,
- la dotation aux amortissements,

> Les charges à caractère général : Chapitre 11, comptes 60611 à 637	1 285 085.00 €
---	-----------------------

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et de ses équipements. Du fait de la crise sanitaire, certaines dépenses à caractère général ont été réduites.

Ces dépenses incluent notamment :

- | | |
|---|---------------------|
| - les dépenses d'énergie, de fournitures, de petits équipements... | 274 585.00 € |
| - les dépenses d'alimentation (cantine, cérémonies...) | 129 700.00 € |
| - les locations | 10 300.00 € |
| - les entretiens de terrains, des bâtiments, des matériels et de la voirie | 81 700.00 € |
| - l'entretien des bois et forêts (élagage, taille de haies...) | 14 000.00 € |
| - la maintenance, en hausse du fait de l'achat de matériel informatique et de logiciels (école numérique) | 73 500.00 € |
| - les primes d'assurance, | 14 700.00 € |
| - la documentation générale, les imprimés, la formation | 13 440.00 € |
| - les crédits destinés aux dépenses « fêtes et cérémonies » (cachets des artistes, programmation culturelle...) en baisse du fait de la crise sanitaire | 56 650.00 € |
| - les frais de publication et d'insertion | 12 500.00 € |

Ce chapitre enregistre un grand nombre de dépenses liées à divers contrats et marchés de prestations de service (gestion de la crèche, analyses réglementaires du restaurant scolaire, l'entretien ménager de l'ECP...). Le budget primitif propose ici des crédits à hauteur de **431 000.00 €**.

Du fait de la crise sanitaire, le compte 611 est en baisse pour certains services, notamment ceux qui font appel à des prestataires extérieurs comme la crèche, la culture...

> Les charges de personnel : Chapitre 12, comptes 6331 à 6488	2 346 900.00 €
--	-----------------------

Les propositions sont établies en prenant en compte :

- l'application du ratio Glissement Vieillesse Technicité (2,3%),
- l'avancement d'échelon à la durée unique,
- la hausse des cotisations CNRACL,
- la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), du régime indemnitaire (RIFSEEP), de la participation à la complémentaire santé des agents communaux.
- La cotisation CNAS pour cette année, suite à une demande de changement d'imputation de la Trésorerie

Ces propositions incluent des crédits pour la rémunération d'agents non titulaires, dans le cadre des remplacements indispensables tout au long de l'année pour la continuité du service public.

Le chapitre enregistre également les frais d'assurance statutaire obligatoire à hauteur de **36 500.00 €**.

> Les atténuations de produits : Chapitres 014, comptes 7391172 à 739223	400 026.00 €
---	---------------------

La commune, du fait du taux de logement sociaux dont elle dispose, est exonérée des pénalités prévues au titre de l'art. 55 de la loi SRU.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont principalement destinés au règlement :

- du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants : **5 000.00 €**
- de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement (compte 739211) **380 000.00 €**
- du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) : **15 026.00 €**

> Les autres charges de gestion courante : Chapitre 65, comptes 6531 à 65888	363 200.00 €
---	---------------------

Ce chapitre comprend entre autres :

- les dépenses relatives aux fonctions électives (indemnités des élus, frais de mission, cotisations retraite, formation...). Comptes 6531 à 6535 : **79 800.00 €**
- les participations de la ville au syndicat de Chadieu et à l'EPF SMAF.
Compte 65548 : **35 000.00 €**
- la participation au SIEG au titre de l'entretien de l'éclairage public (pour la part restée communale). Compte 657358 : **30 000.00 €**
- les subventions allouées aux associations et organismes de droit privé, le dispositif d'incitation au ravalement des façades en centre bourg.
Compte 6574 : **76 300.00 €**

L'enveloppe de **138 000 €** allouée au CCAS et au RAM permettra d'assurer la participation aux dépenses de fonctionnement du CCAS.

> Les charges financières : **76 600.00 €**
Chapitre 66, comptes 66111,66112 & 6688

Il s'agit des intérêts des emprunts souscrits par la collectivité ainsi que des participations dues à l'EPF-SMAF. Figurent également dans ce chapitre les intérêts courus non échus (ICNE).

> Les charges exceptionnelles : **2 000.00 €**
Chapitre 67, comptes 6718 & 673

La somme de 1 500.00€ est inscrite pour permettre le remboursement des locations de salles annulées suite aux mesures de confinement et de fermetures de tous les bâtiments communaux accueillants du public. Il convient d'ajouter également la somme de 500.00 € pour l'annulation de titres sur les années antérieures.

> La dotation aux amortissements **558 133.00 €**
Chapitre 042, compte 6811

Le C.G.C.T impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants de prévoir une dotation aux amortissements des immobilisations. L'amortissement vise à constater la perte de la valeur des biens et à dégager des ressources nécessaires à leur remplacement. Il constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à décaissement. Pour l'année 2020, le montant de cette dotation sera proposé à hauteur de **558 133.00 €** (cette somme se retrouve en recettes d'investissement pour un montant équivalent).

> Virement à la section d'investissement : **137 177.00 €**
Chapitre 023

>>> SECTION D'INVESTISSEMENT <<<

LES RECETTES **2 105 327.34 €**

Elles seront cette année réparties en 10 rubriques :

- les subventions d'investissement,
- les dotations et fonds propres,
- les autres immobilisations financières,
- le produit des cessions,
- les opérations pour compte de tiers,
- le virement de la section de fonctionnement,
- les opérations d'ordre de transfert entre sections,
- les opérations patrimoniales,
- les restes à réaliser 2019,
- le solde d'exécution reporté.

> Subventions d'investissement : Chapitre 13, compte 1311	109 568.00 €
--	---------------------

Ces crédits correspondent au versement du FEDER 2019, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la mise en place des classes numériques dans les 2 groupes scolaires.

> Les dotations et fonds propres : Chapitre 10, comptes 10222 & 10226	197 160.00 €
--	---------------------

Il s'agit du produit de la taxe d'aménagement (ex TLE) pour **32 000.00 €** et du fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses de l'année 2019 pour **165 160.00 €**.

> Autres immobilisations financières Chapitre 27, compte 276351	227 610.00 €
--	---------------------

Cette recette correspond à la part du capital de l'emprunt prise en charge par Clermont Métropole suite aux transferts de compétence du 1^{er} janvier 2017.

> Le produit des cessions Chapitre 024	14 000.00 €
---	--------------------

La vente d'une parcelle de terrain permet l'inscription d'une recette de **14 000.00 €**.

> 454201 : Opération pour compte de tiers	15 000.00 €
---	--------------------

Une somme de **15 000.00 €** est prévue sur le compte 454201, travaux effectués d'office pour compte de tiers.

> Virement de la section de fonctionnement : Chapitre 021	37 177.00 €
--	--------------------

> Opérations d'ordre de transfert entre sections : Chapitre 040, comptes 2802 à 28188	558 133.00 €
--	---------------------

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 1021	16 352.00 €
---	--------------------

Cette somme est inscrite pour effectuer les écritures d'ordre d'intégration au patrimoine d'une parcelle de terrain (cession gratuite).

> Restes à réaliser 2019 :	138 313.91 €
--------------------------------------	---------------------

> Solde d'exécution reporté (R001) :	692 013.43 €
--	---------------------

Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement nécessite l'inscription d'une recette supplémentaire de **692 013.43 €**.

LES DEPENSES

2 105 327.34 €

9 rubriques principales :

- les immobilisations incorporelles,
- les subventions d'équipement versées,
- les immobilisations corporelles,
- les remboursements du capital de la dette,
- les autres immobilisations financières,
- les opérations pour compte de tiers,
- les opérations d'ordre,
- les opérations patrimoniales,
- les restes à réaliser 2019.

> Les immobilisations incorporelles Chapitre 20, compte 2051	11 000.00 €
---	--------------------

Il est proposé d'inscrire à ce chapitre les crédits nécessaires à l'acquisition de plusieurs logiciels et licences pour les services communaux et les groupes scolaires.

> Subventions d'équipement versées Chapitre 204	108 594.00 €
--	---------------------

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au versement à Clermont Métropole de l'Attribution de Compensation en Investissement (Compte 2046) : **102 094.00 €**
6 500.00 € sont également à inscrire au titre de la participation au SIEG dans le cadre des illuminations de Noël 2019-2020 et la réalisation de l'éclairage du court de tennis.

> Les immobilisations corporelles Chapitre 21,	1 003 500.22 €
---	-----------------------

Il vous est notamment proposé de prévoir les enveloppes de crédits suivantes :

- Travaux de reprise des sols extérieurs de la crèche : **25 000.00 €**
- Création du cheminement des 2 courts de tennis : **41 000.00 €**
- Rénovation de l'aire de jeux 1,2,3 Pandières (sols souples + structure de jeu) : **77 600.00 €**
- Installation de Body boomers dans la coulée verte : **40 000.00 €**
- Réfection du crépi sur le mur extérieur du cimetière : **30 000.00 €**
- Travaux de reconfiguration du Pôle restauration scolaire et accueil périscolaire Henri Barbusse : **312 460.22 €**
- Plantation d'arbres sur le domaine communal : **25 000.00 €**
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques : **30 000.00 €**
- Réalisation des travaux place de l'Eglise dont réfection du crépi extérieur : **72 000.00 €**
- Equipement informatique de plusieurs services communaux : police municipale, services de la Mairie, groupes scolaires...) : **48 590.00 €**
- Acquisitions de mobilier nécessaire dans les groupes scolaires, bâtiments Place Grassion Fredot, Police Municipale : **14 250.00 €**
- Réfection des huisseries aux services techniques : **13 500.00 €**

- Réalisation de la tranche conditionnelle des travaux du complexe sportif : **46 000.00 €**
- Mission de programmation pour le projet de restructuration de la salle polyvalente : **20 000.00 €**
- Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux (ADAP/ERP): **50 000.00 €**
- Mise en valeur de la place de l'Eglise (mobilier urbain) : **20 550.00 €**
- Acquisitions diverses dont équipement du nouveau policier Municipal, liseuses et boîtiers interactifs pour les 2 groupes scolaires, matériel de cantine, luminaires, alarmes, stores, serrures à badges, sonorisation ECP, portes préau GS L. Aragon, clavier pour l'école de musique : **95 400.00 €**

> Les remboursements d'emprunts et de dettes : Chapitres 16 & 27	582 100.00 €
---	---------------------

Ils se décomposent ainsi :

- Remboursement du capital des emprunts communaux : **502 300.00 €**
- Dette SMAF (comptes 27638): **79 800.00 €**

> 454101 : Opération pour compte de tiers	15 000.00 €
---	--------------------

Une somme de **15 000.00 €** est prévue sur le compte 454101, travaux effectués d'office pour compte de tiers.

> Opération d'ordre de section à section Chapitre 040, comptes 13913 à 198	111 984.00 €
---	---------------------

Ces dépenses correspondent pour **9 890.00 €** à l'amortissement de subventions perçues il y a plusieurs années pour différents équipements (conforme aux recettes de fonctionnement) et à la neutralisation de l'amortissement de l'ACI pour **102 094.00 €**.

> Opérations patrimoniales : Chapitre 041, compte 2111	16 352.00 €
---	--------------------

Cette somme est inscrite pour effectuer les écritures d'ordre d'intégration au patrimoine d'une parcelle de terrain (cession gratuite).

> Restes à réaliser 2019 :	256 797.12 €
--------------------------------------	---------------------

La commission «finances» du 29 juin 2020 ayant émis un avis favorable sur cette question, les conseillers sont invités à bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2020 dont les balances générales seront annexées à la présente.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE : Pierre FERNAND - Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.